

2009 : SB21

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Responsables de l'administration scolaire

EXPÉDITRICE : Nancy Whynot
Directrice, Direction des programmes d'immobilisations

DATE : Le 19 juin 2009

OBJET : Prélèvement annuel d'échantillons d'eau pour mesurer la concentration de plomb conformément au Règlement de l'Ontario 243/07 et déclaration des dépenses relatives à l'approvisionnement alternatif en eau potable dans les écoles

Pour faire suite à la note de service **2008 : B9**, je vous écris pour vous rappeler que la vidange de vos installations de plomberie et l'analyse de votre eau afin d'en mesurer la concentration de plomb font partie de vos responsabilités permanentes. Vous êtes dès maintenant tenus de procéder à l'échantillonnage annuel de l'eau potable présente dans les conduites des écoles afin de mesurer la concentration de plomb. Ceci est requis par le *Règlement de l'Ontario 243/07 - Écoles, écoles privées et garderies* aux termes de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*.

Tous les conseils scolaires sont tenus de soumettre les échantillons d'eau annuels de leurs écoles prélevés entre le 15 juin 2009 et le 15 août 2009 afin d'en mesurer la concentration de plomb.

Nous en sommes à la troisième année du programme d'analyse de l'eau afin de mesurer la concentration de plomb et de vidange des installations de plomberie. Ce processus annuel d'échantillonnage et d'analyse de l'eau est un moyen important de déterminer la qualité de l'eau. Cette analyse permet de déterminer la qualité de l'eau dans les installations de plomberie et, au besoin, de déterminer les mesures correctives qui doivent être prises, comme la modification des installations de plomberie ou la prestation d'un approvisionnement alternatif en eau potable. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant à l'échelle de la province indiquent que la vidange est une méthode efficace de réduction du plomb dans l'eau potable.

Il est essentiel de prélever les échantillons conformément aux exigences réglementaires. Des échantillons d'eau stagnante ainsi que d'eau après vidange doivent être recueillis pour analyse. Les étiquettes apposées sur les bouteilles de prélèvement doivent indiquer clairement si celles-ci contiennent de l'eau stagnante ou après vidange.

Je vous invite à porter cette lettre, ainsi que les ressources présentées ci-dessous, à l'attention du personnel de votre conseil qui sera chargé de prélever les échantillons d'eau pour en mesurer la concentration de plomb.

Comme vous le savez, toutes les écoles ont été enregistrées dans le Système d'information en matière d'eau potable (SIEP) de la base de données du ministère de l'Environnement et un numéro SIEP exclusif a été attribué à chacune d'elles. Ce numéro particulier permet de télécharger les résultats d'analyse de votre eau dans le SIEP.

Si vous souhaitez confirmer ou connaître le numéro SIEP exclusif de votre école, appelez le service d'assistance du ministère de l'Environnement à l'égard de l'eau potable au 1 866 793-2588 (sans frais). Pour obtenir plus renseignements sur le SIEP, veuillez consulter le site Internet *Eau potable Ontario*.

Si vous souhaitez avoir recours à un laboratoire accrédité supplémentaire ou différent pour la présente ronde d'analyse de l'eau, veuillez en informer le ministère de l'Environnement en soumettant une version à jour du formulaire *Avis de demande de services de laboratoire* (voir ci-joint) par courrier électronique à l'adresse suivante : reg170_formsubmission.moe@ontario.ca ou par télécopieur, au 416-314-8716. Ce formulaire est aussi accessible sur le site Web du ministère à <http://www.ene.gov.on.ca/envision/gp/5387f02.pdf>.

Ressources d'information

Pour faciliter ce processus annuel d'analyse de l'eau, le ministère de l'Environnement a mis en ligne un éventail de ressources d'information. Celles-ci sont décrites dans **l'Annexe – Ressources d'information en ligne** ci-jointe. Je vous invite à examiner et à utiliser ces ressources documentaires.

Après avoir soumis vos échantillons d'eau

Une fois que vous aurez soumis vos échantillons d'eau et après avoir reçu vos résultats, veuillez communiquer avec le bureau local du ministère de l'Environnement si vous souhaitez discuter de ces résultats et de toute mesure supplémentaire à prendre.

Déclaration des dépenses relatives à l'approvisionnement alternatif en eau potable

Comme il est mentionné dans la note de service **2008 : SB14**, du 3 juin, on s'attend à ce que les conseils scolaires assurent un approvisionnement alternatif en eau potable dans les écoles dont les résultats d'analyse dépassent la norme de 10 microgrammes de plomb par litre après vidange. Ces coûts peuvent comprendre les coûts de distributeurs d'eau, de la location ou de l'achat de rafraîchisseurs d'eau potable, de filtres à eau et de gobelets en papier dans ces écoles.

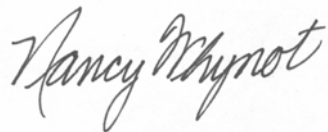
Le ministère s'est engagé à évaluer les coûts de l'approvisionnement alternatif en eau potable à l'échelle de la province, y compris les coûts encourus par les garderies situées dans des écoles, et à accorder une indemnisation adéquate. Pour faciliter l'allocation de ces fonds, veuillez trouver ci-joint le *Modèle de rapport* et *Déclaration de conformité*. Ce modèle doit être rempli afin de déclarer les coûts encourus jusqu'au 30 juin 2009, inclusivement, et envoyé au chef de votre bureau régional du ministère de l'Éducation

au plus tard le 15 juillet 2009. Cela nous permettra d'effectuer les paiements d'ici le 20 août 2009.

La période de déclaration suivante s'échelonnera du 1^{er} juillet 2009 au 31 janvier 2010, inclusivement. Les conseils seront invités à remplir la déclaration avant le 13 février 2010 afin que nous puissions effectuer les paiements d'ici le 31 mars 2010.

Pour obtenir de l'aide à ce sujet, veuillez communiquer avec Steven Mitchell, Direction des programmes d'immobilisations, au 416-325-2015 ou à steven.mitchell@ontario.ca, ou avec la personne-ressource de votre bureau régional.

Je vous remercie à l'avance d'entreprendre l'échantillonnage de l'eau de vos écoles afin de mesurer la concentration de plomb.



Nancy Whynot, directrice
Direction des programmes d'immobilisations
Ministère de l'Éducation

Pièces jointes

c. c. : John Stager, inspecteur en chef de l'eau potable, ministère de l'Environnement
Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances
Responsables principaux des installations
Kit Rankin, directrice, Direction des services régionaux, ministère de l'Éducation
Chefs régionaux du ministère de l'Éducation

ANNEXE – RESSOURCES D'INFORMATION EN LIGNE

1. Communiquer avec un laboratoire accrédité pour recevoir une trousse de prélèvement d'échantillons d'eau pour mesurer la concentration de plomb

Le ministère de l'Environnement a publié une liste de tous les laboratoires accrédités pour l'analyse de la teneur en plomb de l'eau sur le site Web de :

<http://www.ene.gov.on.ca/fr/water/tapwater/leadlabs.php>

La liste des laboratoires est également jointe à la présente note de service.

Pour toute question concernant la façon de communiquer avec un laboratoire accrédité, appelez le service d'assistance du ministère de l'Environnement à l'égard de l'eau potable au 1 866 793-2588 (sans frais).

2. Procédure de prélèvement des échantillons

Le ministère de l'Environnement a préparé une affiche pratique, *Comment prélever des échantillons d'eau pour mesurer la concentration de plomb : Guide pratique pour les écoles, les écoles privées et les garderies*, qui décrit les principales étapes de cette procédure. Il s'agit de qui a été envoyée aux conseils scolaires l'hiver dernier. peut être consultée et téléchargée à l'adresse suivante :

<http://www.ontario.ca/drinkingwater/178734.pdf>

Un exemplaire de cette affiche est également joint à la présente note de service.

Le ministère de l'Environnement offre aussi une courte vidéo illustrant la méthode à suivre pour prélever des échantillons d'eau potable afin d'en mesurer la concentration de plomb. Cette vidéo peut être visionnée en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.ontario.ca/ONT/portal51/drinkingwater/Genera?docId=177450&lang=fr>

Pour demander la version DVD de cette vidéo, appelez le Centre d'information du ministère de l'Environnement au 1 800 565-4923.

Pour toute question concernant la procédure de prélèvement d'échantillons d'eau pour mesurer la concentration de plomb, appelez le service d'assistance du ministère de l'Environnement à l'égard de l'eau potable au 1 866 793-2588 (sans frais).

3. Renseignements généraux et service d'aide à l'égard du Règlement de l'Ontario 243/07 ainsi que du prélèvement d'échantillons d'eau pour mesurer la concentration de plomb :

Consultez le site Internet *Eau potable Ontario* du ministère de l'Environnement :

www.ontario.ca/drinkingwater

Les formulaires, consignes, lignes directrices, diaporamas et webémissions liés au Règlement de l'Ontario 243/07 sont accessibles à l'adresse indiquée ci-dessous. Ces ressources comprennent une webémission enregistrée le 27 mai 2008 qui décrit les exigences du Règlement de l'Ontario 243/07 applicables aux écoles publiques.

<http://www.ontario.ca/ONT/portal51/drinkingwater/General?docId=177450&lang=fr>

Liste des laboratoires commerciaux accrédités pour l'analyse de la teneur en plomb de l'eau potable en Ontario

Accutest Laboratories Ltd.*	146 Colonnade Road, Unité 8, Nepean ON K2E 7Y1	Jennifer Mitchell : 613 727-5692 Télécopieur : 613 727-5222 Courriel : jmitchell@accutestlabs.com
Caduceon Environmental Laboratories – Ottawa Est*	2378 Holly Lane, Ottawa ON K1V 7P1	Greg Clarkin : 613 228-1145 Télécopieur : 613 228-1148 Courriel : gclarkin@caduceonlabs.com
Laboratoires AGAT – Mississauga	5623 McAdam Road, Mississauga ON L4Z 1N9	Kelly Shea : 905 501-9998 Télécopieur : 905 501-0589 Courriel : shea@agatlabs.com
ALS Laboratory Group – Environmental Division (Waterloo)*	60 Northland Road, Unité 1, Waterloo ON L5N 2L8	Glenna Pike : 519 886-6910 Télécopieur : 519 886-9047 Courriel : glenna.pike@alsenviro.com
ALS Laboratory Group – Environmental Division (Thunder Bay)*	1081, rue Barton, Thunder Bay ON P7B 5N3	Karen Rutledge : 807 623-6463 Télécopieur : 807 623-7598 Courriel : karen.rutledge@alsenviro.com
Maxxam Analytique Inc.*	6740 Campobello Road, Mississauga ON L5N 2L8	Sandra Gaudette : 905 817-5700 Télécopieur : 905 817-5777 Courriel : sandra.gaudette@maxxamanalytics.com
SGS Environmental Services – Lakefield*	185, rue Concession, Lakefield ON K0L 2H0	Diane Wingett : 705 652-2006 Télécopieur : 705 652-6441 Courriel : diane.wingett@sgs.com
Testmark Laboratories Ltd.*	7, rue Margaret, Garson ON P3L 1E1	Lisa Finnamore : 705 693-1121 Télécopieur : 705 693-1124 Courriel : customer.service@testmark.ca
York-Durham Regional Environmental Laboratory*	901 McKay Road, Pickering ON L1W 3A3	Jerry Mirsch : 905 686-0041, poste 4304 ou Renu Joshi : 905 686-0041, poste 4325 Télécopieur : 905 686-0664 Courriel : jerry.mirsch@region.durham.on.ca